



Les cas de déblocage anticipé

Départ à la retraite

CIC Épargne Salariale



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Départ à la retraite

À retenir : Fait générateur

Départ à la retraite ou de son cumul emploi retraite après sa cessation d'activité ou fin de contrat.

Plans concernés

PERCO (PERCOI, PERCOG)
PERECOL (PERECOLI, PERECOLG)

Délai

Aucun

Conditions et dates d'évènements

Le titulaire du compte peut débloquer ses avoirs à la suite de son départ à la retraite ou de son cumul emploi retraite après sa cessation d'activité ou sa fin de contrat.

La date d'événement est :

- La date de départ indiquée sur la notification de retraite

La demande de retrait peut être faite à tout moment.

Le retrait des avoirs peut s'effectuer en capital et/ou en rente.

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte**.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

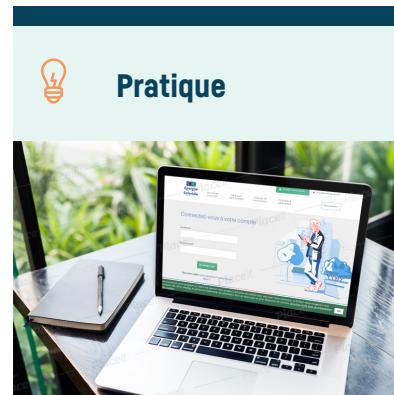
Remarque :

Si vous détenez des avoirs dans un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et souhaitez débloquer vos avoirs suite à votre départ à la retraite, vous devez faire une demande de déblocage complémentaire pour motif « Cessation d'activité professionnelle ». Pour cela, consultez la fiche correspondante.

Particularité PERECOL

Lorsque vous avez atteint l'âge légal de la retraite, et que vous n'avez pas encore fait valoir vos droits à la retraite, vous pouvez débloquer vos avoirs investis sur le PERECOL ou PERECOLI ou PERECOLG, en nous fournissant uniquement votre pièce d'identité en cours de validité.

La date d'événement retenue pour ce cas est la date de la demande de l'opération.



Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez télétransmettre vos pièces justificatives.*
 L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante
 CIC Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex





LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Départ à la retraite

Justificatifs à fournir

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

ET Dans le cas d'un départ à la retraite <ul style="list-style-type: none"> □ Pièce d'identité recto verso en cours de validité OU □ Permis de conduire recto verso (nouveau format) OU □ Passeport signé en cours de validité
ET Dans le cas d'un cumul emploi retraite <ul style="list-style-type: none"> □ Notification de retraite de l'organisme de cotisation du titulaire du compte (retraite de base ou retraite complémentaire) OU □ Notification de retraite de l'organisme de cotisation du titulaire du compte (retraite de base ou retraite complémentaire) OU □ Certificat de travail OU □ Certificat de cessation d'activité professionnelle

Bon à savoir

Cumul emploi retraite :

- Le titulaire du compte peut continuer son activité professionnelle et effectuer des versements volontaires abondés ou non après son départ à la retraite sur le PEE, le PERCO et le PERECOL à condition d'avoir effectué un premier versement sur le PERCO ou le PERECOL avant son départ en retraite.
- Tous les avoirs investis sur le PEE, le PERCO ou le PERECOL après le départ en retraite seront déblocables avec un certificat de travail ou un certificat de cessation d'activité professionnelle.
- La date d'évènement retenue pour ce cas est la date de fin de contrat ou de cessation d'activité professionnelle.



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail. Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé). Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.